

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GEL.
6 heures.	d. au-dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	21 d. au-dessus	77 deg.	27 pou. 6 lig.	Sud.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h.	11 h.	5 h.	Premier quart.	11	
56 n.	50 m. 50.	45 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 29 septembre 1838.

Louis Bonaparte quitte la Suisse; il ne veut pas que sa présence soit la cause d'une conflagration dont la Suisse pourrait être la victime.

Nous n'examinerons pas le motif qui le détermine à partir. Nous n'avons ni à blâmer ni à louer les actes d'un prétendant; nous laissons ce soin à ses partisans.

Ce que nous avons vu dans la question, ce que nous voyons encore, c'est un principe sacré qu'on veut violer. Notre devoir à nous est de soutenir le droit et la liberté là où ils se trouvent menacés.

La lutte qui se préparait nous paraît ajournée, si ce n'est conjurée; car, en partant, Louis Bonaparte a enlevé à notre gouvernement le motif qu'il invoquait pour faire la guerre. En tous cas, la question se trouve simplifiée et dégagée d'un des éléments qui la compliquaient.

Que disait le cabinet des Tuileries à la diète? La présence de Louis Bonaparte près de la France encourage des espérances coupables; d'Arenenberg, il entretient avec ses partisans des correspondances clandestines; là se nouent des intrigues dangereuses pour notre sécurité.

Louis Bonaparte parti, si ses partisans conservent encore des espérances, s'ils entretiennent avec lui des rapports dangereux, on ne pourra pas en faire un grief contre la Suisse.

La cause de la guerre, la cause apparente du moins, n'existe plus.

Comment se fait-il donc que le *Courrier de Lyon*, si dévoué au système de paix, ne soit pas satisfait du départ de Louis Bonaparte? Ne devrait-il pas s'applaudir de ce résultat, l'exalter même et en faire honneur à la fermeté de ses patrons? Loin de là; à ses yeux, la détermination du prince Louis ne tranche point la question. « Peut-être même, dit-il, ne fera-t-elle que la compliquer et en rendre la solution plus difficile et plus délicate. »

Ce n'est donc pas la présence du prince Louis qui était le motif réel de la guerre? Ce n'étaient donc pas les intrigues d'Arenenberg qui causaient votre effroi? Pourquoi alors avoir tant insisté sur ce point? pourquoi ne pas avoir déclaré ouvertement que le gouvernement voulait changer le droit public de la Suisse, et la forcer à se soumettre au principe de l'extradition de tout citoyen dangereux pour le repos des grandes puissances? — Car c'est là, sans doute, ce que veut le *Courrier*; c'est là la secrète pensée de notre cabinet.

La lettre de Louis Bonaparte n'est pas aussi explicite qu'on la voulait: il ne renonce pas à ses droits de citoyen suisse.

Voyez donc jusqu'où va la folie de certaines gens! Ce n'est pas assez que Louis Bonaparte quitte la Suisse, qu'il s'exile volontairement, il fallait plus: il fallait qu'il insultât les citoyens qui l'ont accueilli, qui lui ont donné asile, qui l'auraient protégé par les armes, si les troupes françaises étaient entrées en Suisse. A-t-on jamais poussé aussi loin la déraison?

Nous savons bien que la lettre de Louis Bonaparte ne modifie guère la situation, qu'il reste toujours comme un épouvantail pour le pouvoir; qu'y faire?

On recueille ce qu'on a semé. Depuis 1836, que n'a-t-on pas fait pour le rendre important? Il était obscur, on l'a mis en relief; il serait peut-être retombé dans l'obscurité dans son château d'Arenenberg, et de nouveau on a jeté

CLAIRE.

C'était par une belle soirée de septembre, dans la maison du capitaine André, à Auteuil.

Le soleil faisait son lit de pourpre parmi les nuages; la lune blanchissait, timide et pure, à l'Orient. Pas un souffle n'agitait la cime jaunissante des arbres. Le ciel prenait insensiblement ce calme, cette sérénité mélancolique si rare dans nos climats, et dont le charme inexprimable invite l'âme aux molles rêveries.

Le capitaine, assis dans un petit salon au rez-de-chaussée, semblait suivre des yeux les oscillations lentes et graduées de l'astre qui déclinait au fond de son jardin. Mais sans doute nulle de ces secrètes mélodies, de ces mystérieuses jouissances qui s'éveillent en nous au tomber du jour, ne l'avaient ainsi concentré en lui-même; car il se leva brusquement, ferma les rideaux des fenêtres, dont les vitres flambaient alors comme frappées des larges reflets d'un vaste incendie; il se mit à se promener à pas comptés, les mains derrière le dos, la tête penchée sur sa poitrine.

A ce mouvement, deux personnes qui causaient familièrement sur une ottomane dans la chambre voisine, se turent à la fois, et échangèrent un regard d'inquiétude et de défiance.

De ces deux personnes, l'une eût surtout attiré l'attention par la délicatesse de son profil, la transparence de son teint et une nuance de tristesse dont rayonnait pour ainsi dire toute sa physiologie. C'était Claire, la femme du capitaine. L'autre n'offrait rien de bien remarquable, hors cette pâleur de marbre, pâleur puissante et animée, que le travail continu de l'intelligence ou les flammes souterraines de la passion répandaient sur le visage: c'était Charles Hubert, le cousin du capitaine.

Quant au capitaine, n'eussent été les soupçons poignants qui, depuis une heure, amassaient douloureusement toutes les rides de la pensée sur son front, l'œil de l'observateur se serait arrêté, stupéfait, devant l'impénétrabilité du masque que la nature avait donné à cet homme.

Cependant les dernières lueurs du crépuscule expirèrent à l'horizon. Quelques nuages qui erraient encore çà et là s'éva-

son nom dans l'arène de la publicité, on a attiré sur lui cette sympathie qui s'attache toujours en France à la personne des proscrits.

Si maintenant on exige des concessions de la Suisse, si on lui demande un décret d'expulsion, on ajoutera une nouvelle faute à celles déjà commises; car la Suisse refusera, elle est dans cette situation qu'elle doit refuser, et alors on fera une guerre qui n'aura pas même le motif spécieux invoqué dans l'origine.

En quittant la Suisse, Louis Bonaparte mettra notre gouvernement dans un autre embarras; le seul pays où il puisse se réfugier est l'Angleterre, nous verrons si le cabinet du 15 avril se montrera aussi audacieux. Certes, il ne réunira pas un camp de Boulogne et nous ne tenterons pas une descente dans la Grande-Bretagne; d'ailleurs d'autres questions fort graves se préparent: il est loin d'avoir fini avec les partisans de l'intervention en Espagne.

Les nouvelles que nous envoie la *Sentinelle des Pyrénées* ne sont pas rassurantes, et le trône d'Isabelle nous paraît fort chancelant. A la vérité, elle a à combattre dans don Carlos un prétendant qui ne se laisse pas facilement décourager, et qui ne se regarde jamais comme vaincu.

L'occasion est belle pour notre gouvernement; il peut donner en Espagne un libre cours à son humeur guerrière. Des bataillons de guerre sont organisés, des batteries montées, que n'envoie-t-il le général Aymard et ses trois divisions se mesurer avec les bandes carlistes?

Les motifs de guerre ne manquent pas, ils sont plus spécieux que ceux qu'on alléguait contre la Suisse.

Le gouvernement a à exécuter le traité de la quadruple alliance; il a à prendre des garanties pour sa sécurité, que l'avènement de don Carlos pourrait menacer; on sait bien qu'une fois maître en Espagne, il y accueillerait Henri V, le protégerait, et l'aiderait à faire en France une contre-révolution.

Pourquoi aussi, en ce moment, que nos troupes sont en mouvement, ne pas prendre un langage plus ferme vis-à-vis de la Hollande, et ne pas exiger que la conférence de Londres termine promptement ses délibérations?

Le *Moniteur* publie la dépêche télégraphique suivante :

Strasbourg, 26 septembre, à 4 heures 1/2 du soir.
LUCERNE.—L'ambassadeur de France en Suisse, à M. le président du conseil des ministres.

Le président de la diète me communique à l'instant une note que Louis Bonaparte a adressée le 20 septembre au gouvernement de Thurgovie, en le priant d'annoncer au directoire qu'il était prêt à partir aussitôt que cette autorité aura obtenu des ambassades des puissances des passeports pour se rendre dans un lieu où il trouverait un asile assuré. Dans cette lettre, il parle de ses droits acquis, en évitant de parler sur... (Interrompue par la nuit.)

Ainsi, les menaces de la France ont produit leur effet; elles ont forcé le prince Louis-Napoléon à quitter les cantons helvétiques. Il a préféré s'exiler de sa nouvelle patrie plutôt que de l'exposer ainsi que la France à une guerre acharnée.

On raconte que l'on a mis en jeu toutes sortes de négociations pour décider le prince à la retraite. Plusieurs personnages influents de la Suisse l'ont supplié d'aplanir les difficultés que sa présence avait fait naître.

Les représentants des puissances avaient fait auprès de lui des démarches dans le même sens; mais il paraît que ce qui l'a enfin décidé à abandonner la partie a été un avis qui lui a été envoyé de Londres par le prince Jérôme, et auquel les autres membres de la famille se sont joints pour l'engager à abandonner la Suisse.

Le jeune prince Louis-Napoléon va donc décidément s'éloi-

nouir comme une fumée légère dans l'azur. La lune revêtait la façade de la maison de sa clarté vague et uniforme. Sept heures sonnèrent à l'horloge du village. Un bruit de pas, un bruit de voix s'éteignirent en murmures étouffés dans le lointain. Tout fut demi-obscurité, demi-silence.

Le capitaine s'approcha d'une fenêtre, écarta furtivement les rideaux, et se jeta dans un fauteuil, entre les deux croisées. Grâce au jet de lumière qui serpenta dans l'appartement, il put ainsi, placé dans l'ombre, observer sans être aperçu tout ce qui se passait dans la chambre de sa femme.

Que s'y passait-il donc? pourquoi ses yeux se plongeaient-ils si fixes et si sombres? pourquoi son front se sillonnait-il de rides? quelle souffrance ou quel outrage provoquait en lui ce bouillonnement intérieur, ces frémissements sourds et prolongés? Était-ce jalousie, projet de vengeance ou de suicide? — Néant! — Celui-là seul qui aurait vu tout ce qu'il refusait, comme par éclairs, de fureur et d'indignation, de désespoir brûlant et morne, sur cette éternelle face de soldat, tout ce qu'il respirait d'amour et de bonheur dans l'abandon de cette femme, de passion et d'ivresse dans le recueillement de ce jeune homme, celui-là seul eût deviné quel drame déchirant, terrible, impitoyable, couvait en cet instant dans la solitude de cette demeure, et allait éclater entre ces trois personnages!

— Charles! dit Claire d'une voix si faible et si timide, qu'à peine fit-elle écho sur ses lèvres.

Le jeune homme tressaillit, quitta vivement l'ottomane et entra dans le salon.

Mais abîmé comme il venait de l'être dans un de ces spasmes ineffables que comprennent seuls ceux qui les ont goûtés, l'âme encore toute remplie et palpitante des tendres émotions que l'amour y avait épanchées, il ne put, à quelque avertissement qu'entendit à son oreille dans ce mot si simple prononcé tout bas, ressaisir assez d'empire sur lui-même pour composer son maintien et adresser la parole au capitaine. Il s'accouda sur le chambranle de la cheminée, hésita une minute, ensuite retomba dans son extase.

gnier des frontières de la France. On croit que c'est l'Angleterre qu'il choisira pour séjour. Mais la fin de la dépêche interrompue par la nuit fait craindre que les difficultés ne soient pas encore entièrement terminées.

A. S. E. le landammann Anderwert, président du petit conseil du canton de Thurgovie.

Monsieur, Lorsque la note du duc de Montebello fut adressée à la diète, je ne voulus point me soumettre aux exigences du gouvernement français; car il m'importait de prouver par mon refus de m'éloigner que j'étais revenu en Suisse sans manquer à aucun engagement, que j'avais le droit d'y rester et que j'y trouverais aide et protection.

La Suisse a montré depuis un mois par ses protestations énergiques, et maintenant par les décisions des grands-conseils qui se sont assemblés jusqu'ici, qu'elle était prête à faire les plus grands sacrifices pour maintenir sa dignité et son droit. Elle a su faire son devoir comme nation indépendante; je saurai faire le mien et rester fidèle à la voix de l'honneur. On peut me persécuter, mais jamais m'avilir.

Le gouvernement français ayant déclaré que le refus de la diète d'obtempérer à sa demande serait le signal d'une conflagration générale dont la Suisse pourrait être victime, il ne me reste plus qu'à m'éloigner d'un pays où ma présence est le sujet d'aussi injustes prétentions, où elle serait le prétexte de si grands malheurs.

Je vous prie donc, Monsieur le landammann, d'annoncer au directoire fédéral que je partirai dès qu'il aura obtenu des ambassadeurs des diverses puissances les passeports qui me sont nécessaires pour me rendre dans un lieu où je trouve un asile assuré.

En quittant aujourd'hui volontairement le seul pays où j'avais trouvé en Europe appui et protection, en m'éloignant des lieux qui m'étaient devenus chers à tant de titres, j'espère prouver au peuple suisse que j'étais digne des marques d'estime et d'affection qu'il m'a prodiguées. Je n'oublierai jamais la noble conduite des cantons qui se sont prononcés si courageusement en ma faveur; et surtout le souvenir de la généreuse protection que m'a accordée le canton de Thurgovie restera profondément gravé dans mon cœur.

J'espère que cette séparation ne sera pas éternelle, et qu'un jour viendra où je pourrai, sans compromettre les intérêts de deux nations qui doivent rester amies, retrouver l'asile où vingt ans de séjour et des droits acquis m'avaient créé une seconde patrie.

Soyez, Monsieur le landammann, l'interprète de mes sentiments de reconnaissance envers le canton, et croyez que la pensée d'éviter des troubles à la Suisse peut seule adoucir les regrets que j'éprouve à la quitter.

Recevez l'expression de ma haute estime et de mes sentiments distingués.

Signé NAPOLÉON-LOUIS.

Arenenberg, le 22 septembre 1838.

— Mardi soir, comme nous l'avons déjà annoncé, le refus à la demande de la France a été voté par le conseil représentatif à une majorité de 138 voix contre 94. On ne peut pas dire qu'il l'a été précipitamment; jamais délibération n'avait captivé autant que celle-là notre conseil ordinairement si calme. Entre le tour de préconsultation et la discussion sur le rapport de la commission, huit séances y ont été consacrées. La population à partagé au plus haut degré l'intérêt qu'y mettaient nos législateurs. Pendant toute la délibération, les abords de l'Hôtel-de-Ville étaient encombrés de monde; on se disputait les cartes d'entrée, tant les moyens offerts au public pour assister aux séances se trouvaient au-dessous des exigences. Nous nous plaindrons, entre autres, que des étrangers aient obtenu facilement des cartes privées, et qu'il ne s'en trouva pas de réservées pour les journaux. Nous nous trouvons, par là, dans le plus grand embarras pour rendre compte de la séance.

Le soir, au moment de la votation, près de deux mille citoyens se trouvaient rassemblés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville

Ce fut alors une étrange scène muette entre les trois acteurs de ce drame. Claire attendant que Charles entamât la conversation pour sortir de sa chambre et s'y mêler; celui-ci poursuivant son rêve d'amour et d'espérance, sur la pente même de l'abîme qui devait les engloutir; le capitaine les scrutant tous deux du regard, et jouissant de sa propre rage autant que de leur embarras.

A ce moment, une voix forte et accentuée entonna, derrière l'enclos du jardin, une de ces graves complaintes au refrain de laquelle nous nous rappelons tous avoir été endormis dans notre berceau. Bientôt cette voix, dépouillée de sa rudesse par la distance, prit une singulière expression de douceur et de mélancolie. Puis le chant lui-même ne murmura pas plus haut dans l'espace que la cadence fugitive d'un cor dans les bois, ou de cette musique aérienne que les Arabes croient émaner de la bouche des dieux.

Pouvoir sacré de l'harmonie sur notre âme! divine essence de l'homme à qui le souvenir d'un mot ou d'un son, un élan plus ou moins sévère ou plaintif, font parcourir successivement une série immense de sensations opposées! Ce lui fuyant, en retentissant comme un écho du passé au fond de cette demeure, y produisit un effet pareil sur trois de ses habitants, si dissimilables de caractère, tourmentés de réflexions si diverses; il amena une larme d'attendrissement au bord de leurs paupières, et éveilla presque un remords dans leurs cœurs.

Cédant à une impulsion spontanée, Charles et le capitaine se dirigèrent chacun vers une fenêtre, afin d'écouter mourir au loin cette voix qui les avait si avant remués. Peu à peu la lune disparut au sommet du toit de la maison. L'ombre envahit le jardin, et confondit tous les objets d'alentour sous ses noirs replis. Une obscurité épaisse, un silence pesant et plein de menace s'établirent dans l'appartement.

Silence horrible! attente d'un siècle qui ne dure qu'une minute! Qui saura jamais, qui pourrait dire les doutes, les regrets, les combats qui torturèrent ces deux hommes et cette femme, le refoulement soudain qui rendit leur visage et leur

et devant. Aucune manifestation bruyante ne s'est fait entendre jusqu'à l'instant où le vote a été connu; mais alors des cris d'enthousiasme ont éclaté, et au moment où les députés qui ont appuyé le refus à la France passaient en sortant, ils étaient l'objet des plus vives attentions. M. Rigaud, entre autres, a reçu une véritable ovation; on le portait presque.

Il a pu voir qu'il ne s'était pas trompé dans cette circonstance sur le véritable esprit de Genève.

— Nous donnerons le résumé des longues séances de lundi et de mardi, dans notre numéro de samedi.

— Nous avons reçu hier la lettre suivante sur la votation de Berne en faveur du projet Rigaud-Monnard :

« Le parti Schnell, mis en déroute hier au grand-conseil par deux voix de majorité (106 contre 104), reçoit un échec dont il aura de la peine à se relever. Les deux Schnell viennent de donner leur démission, l'un de conseiller-d'état, l'autre de landammann.

» Les députés à la diète sont : MM. Neuhaus et Manuel, pour soutenir l'opinion Rigaud-Monnard; MM. Kohler et Stettler, qui ont voté hier dans les 104, ne pouvaient pas être renvoyés à la diète.

» P. S. — L'assemblée de Langenthal, de cinq à six mille personnes au moins, a été des plus imposantes; les embrouillements n'ont pas plus de succès que les égoïstes et les peureux... »

— Le grand-conseil de Neuchâtel a voté pour obtempérer à la demande de la France; on avait répandu la nouvelle du contraire à Genève, dès mardi, dans un but facile à concevoir; on voulait faire croire que le projet Rigaud-Monnard favorisait les idées rétrogrades, toujours si bien défendues par Neuchâtel. La majorité a été de 66 contre 8.

— Le grand-conseil des Grisons a voté pour accorder la demande de M. de Montebello. On prétend que des orateurs ont rappelé combien l'asile que le canton des Grisons avait donné jadis au roi actuel des Français avait mal réussi; en conséquence, ils se sont montrés très-peu empressés de renouveler une épreuve du même genre.

— Un autre exemplaire de l'adresse de Genève à la Thurgovie est revenu de Moudon couvert d'importantes signatures. Celle dont nous parlions dans notre dernier numéro était de Morges; en tête se trouvait le nom d'un colonel fédéral, suivi de ceux de plusieurs lieutenants-colonels et officiers de tous grades.

Un autre exemplaire est revenu d'Aran ce matin avec 300 signatures.

— Nous recevons ce matin la nouvelle que la diète du Valais a voté, à une grande majorité, dans le sens de la proposition Rigaud-Monnard. La visite de M. de Montebello dans ce canton n'a pas eu le moindre effet sur la votation. Loin de là, on annonce que cet ambassadeur aurait rencontré sur sa route des manifestations qui ont dû lui prouver qu'il y a encore dans le monde des citoyens sur qui les influences diplomatiques restent sans effet.

— Voici les cantons dont l'opinion est connue pour le projet Rigaud-Monnard: Thurgovie, Schaffhouse, St-Gall, Lucerne, Zug, Appenzell (R. E.), Argovie, Berne, Bâle-Campagne, Vaud, Genève, Valais. On compte avec quelque certitude sur Fribourg et même sur Zurich.

Il n'y a pour l'expulsion que Grisons et Neuchâtel. Le *Répétiteur* de Zurich croit que les petits cantons pourrissent bien voter pour le refus à la France. Les députés de Genève partent demain vendredi pour la diète. (*Journal de Genève.*)

Le 31^e de ligne, destiné à tenir garnison dans notre ville, doit arriver par bataillons détachés, le lundi 1^{er} octobre, le samedi 6 et le mercredi 10.

On lit dans le *Réparateur* :

Nous recevons de plusieurs abonnés des réclamations sur l'irrégularité du service rural des postes. On se plaint de la lenteur des communications par cette voie, les journaux de Lyon n'étant rendus, dans quelques communes à une distance de deux lieues seulement, qu'au bout d'un laps de temps égal à celui que la malle-poste met à parcourir la distance de Paris à Lyon. Il arrive aussi très-fréquemment que les journaux ne parviennent pas à leur destination; cette négligence nous est trop préjudiciable pour qu'on puisse nous en accuser; chaque jour, en effet, nos journaux sont remis à la poste exactement, ainsi qu'il est facile de s'en assurer par les registres de l'administration. Ce n'est pas la première fois, du reste, que nous avons à nous plaindre de la manière dont se fait le service des postes. Dernièrement la *Guienne* nous a manqué pendant trois jours de suite, vraisemblablement par la raison qu'elle contenait le compte-rendu d'un procès dont les débats avaient quelque intérêt; aujourd'hui la *Gazette du Languedoc* ne nous a pas été rendue,

attitude comme impassibles, les idées sinistres qui germèrent dans leur cerveau, les fantômes funèbres qu'elles évoquèrent devant leurs yeux! — La parole n'exprime que ce qui est du ressort de la parole. On ne peint que ce qu'on voit. La pensée est lettre close, quand nul symptôme involontaire ne la manifeste, quand nul indice extérieur ne la trahit dans un geste, un accent, un sourire. L'âme a des profondeurs où nul regard humain ne peut descendre.

Ah! sans doute c'en était trop pour cette femme: trop d'incertitude et de langueur, trop d'isolement et d'anxiété! Il fallait à cette vie, sur laquelle le malheur projetait déjà son ombre, un rayon du seul astre qui colorait son ciel; il fallait à cette fleur, que l'arrivée de l'ouragan courbait déjà vers la terre, un souffle de la seule brise, une goutte de la seule rosée qui rafraîchit son calice et ranimait sa tige!

Claire se leva. Elle resta un moment indécise sur le seuil du salon, puis se glissa dans l'embrasure d'une croisée, et penchant à demi son front vers la personne qui l'occupait, caressa du bout des doigts les boucles de ses cheveux.

Fatale aberration des sens! entraînement aveugle et sublime du cœur!

— C'est toi... fit-elle.

Un cri de stupeur et d'épouvante expira sur ses lèvres. Tout son sang se glaça dans ses veines. Elle tomba anéantie sur un siège...

— Ambroise! s'écria le capitaine en s'élançant vers la cheminée, Ambroise!

Et il agita le cordon de la sonnette avec violence.

— Que désire monsieur? demanda un domestique.

— Pourquoi nous laissez-vous si long-temps sans lumière?

Ambroise revint, posa deux bougies allumées sur une console, et se retira.

— Dix heures! continua froidement le capitaine en examinant le cadran de la pendule.

Il recommença sa promenade dans le salon.

Tout vestige d'emportement s'était si vite effacé sur sa figure, dans sa démarche, que Charles, alarmé d'abord de tout ce

vraisemblablement aussi parce qu'elle nous apportait des détails sur les nouvelles d'Espagne données avant-hier par dépêche télégraphique.

Les fabricants de sucre indigène de l'Isère et de la Drôme se sont réunis à Bourgoin le 26 courant. Ils ne pouvaient rester inactifs en présence des efforts et des intrigues des colons et de leurs partisans dans nos villes maritimes, pour parvenir à détruire l'industrie sucrière indigène; ils ont arrêté la rédaction d'un mémoire adressé au gouvernement et aux chambres. Ils espèrent prouver que la prétendue détresse des colonies n'est que factice; ils démontreront jusqu'à l'évidence que, si, à la menace de la perception de l'impôt, un sixième des fabriques a cessé de travailler, tout dégrèvement sur les droits d'entrée des sucres exotiques amènerait infailliblement la ruine des autres, et serait une véritable confiscation. Cependant ces établissements, créés avec d'énormes capitaux sur la foi d'une législation protectrice, sont une propriété aussi sacrée que celle des esclaves que les colons ne se procurent qu'en transgressant les lois, et qu'ils ne conservent qu'en violant tous les préceptes de la morale.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* :

Encore une malheureuse affaire pour l'armée chrétienne. Quand cesserons-nous d'enregistrer de ces tristes échecs qui, depuis quelque temps, semblent être à l'ordre du jour! Toutes nos correspondances s'accordent à considérer comme très-sanglant le combat d'El Perdon; mais il est évident que les chrétiens ont encore eu le dessous. Nous voudrions raconter des faits plus joyeux pour la cause de la liberté; mais que pouvons-nous contre la vérité? On dirait que tous les généraux ont le vertige. Et pendant ce temps, les intrigues les plus inouïes se trament dans les antichambres de la reine, comme si le danger ne pressait pas, comme si la patrie était en parfaite sécurité.

Les hommes qui se sont emparés du pouvoir sous l'influence du système modéré sont la cause de ces nombreux échecs. Les uns n'ont pensé qu'à eux, les autres ne pensent à rien qu'à organiser un conseil de ministres, comme on classe un cabinet de momies. La reine est bien aveuglée, si elle ne s'aperçoit pas qu'elle est trompée par des hommes qui ont intérêt à lui cacher la vérité pour leur propre profit. Le seul moyen d'en finir maintenant, c'est de se jeter encore dans les bras du parti franchement libéral. Lui seul possède les moyens efficaces de salut. Que feraient des automates ou des égoïstes, quand il faut de l'énergie, de la bonne volonté, de l'amour du peuple et de la liberté?

Nous recevons aujourd'hui diverses relations dont nous publions les plus complètes, quoiqu'elles aient été dictées dans un esprit opposé; il y a cependant tant de conformité dans leur récit, qu'on ne peut douter de la fâcheuse issue de l'action. Les carlistes taient la mort d'Echeverria, l'un de ceux qui ont prêté les premiers leur appui à la cause du prétendant, soldat dont la perte se fera vivement sentir dans les rangs des factieux. La mort du général Alaix est aussi une circonstance extrêmement grave.

Il ne suffit pas de raisonner, il faut reprendre courage, et marcher. Mais où trouver des généraux? mais où prendre des hommes capables de mener les troupes en face de l'ennemi sans les exposer à une mort inutile? Espartaco est le seul chef qui n'ait encore éprouvé aucun échec; mais suffit-il d'un seul? Il est une foule d'Espagnols, pleins de confiance, qui semblent refuser, comme inutile, tout secours étranger; fanfarons! incapables de voir des précipices sous leurs pieds. A force d'exalter le courage des troupes quand elles font tout juste leur devoir, à force de diminuer les fautes de chaque jour, on accoutume l'armée à se croire aussi invincible que l'armée d'Italie; aussi les soldats s'endorment-ils sur leurs lauriers fictifs, et les désastres surviennent.

Nous le répétons, il n'y a de salut pour l'Espagne que dans un ministère fort et véritablement libéral. Les échecs ne sont que peu de chose jusqu'à présent; ils font plus de mal par la démoralisation qu'ils inspirent que par la réalité des pertes; mais ils pourraient aggraver plus tard la position. Il faut en finir avec les carlistes; il n'y a pas de demi-mesures à prendre pour disloquer leurs rangs opiniâtres: les armes, la fermeté, la liberté, voilà les seuls moyens de vaincre et de réparer les maux de la guerre et du peuple.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur.

Dès que les propriétaires et habitants de St-Just apprirent que, le 1^{er} janvier prochain, la ligne de l'octroi serait reculée jusqu'aux portes de Trion et de St-Irénée, ils adressèrent à M. le maire une pétition tendant à ce que celui-ci ne fit mettre à exécution l'arrêté ci-dessus mentionné que lorsque le chemin projeté de St-Just au bas de Choulans serait ouvert. M. le maire promit que l'exécution de la ligne de l'octroi n'aurait lieu que

qu'il avait débordé de colère dans sa voix, comprit cette exclamation sans trop de crainte, et, après deux ou trois phrases insignifiantes, rassuré par un examen rapide, il se décida à prendre congé.

— Bonsoir, capitaine, dit-il.

Le capitaine s'arrêta, et lui répondit par un imperceptible signe de tête.

— Bonsoir, ma cousine. A demain, ajouta-t-il d'un ton moins ferme.

Claire ne bougea pas. Sa pâleur, son abattement le frappèrent. Il n'osa pourtant ni se rasseoir ni demeurer debout, et sortit.

Il y eut aussitôt, comme si le départ de l'un des trois acteurs de ce drame eût déterminé l'explosion de l'orage qui grondait sur eux, une longue et douloureuse commotion électrique entre les deux autres: pâles, pensifs, muets tous deux, accablés, atterrés, immobiles, suffoquant dans la lourde atmosphère qui les entourait, frissonnant d'avance, avec cet instinct du danger que donne la peur, du premier choc qui devait déchaîner la foudre, et si incertains à la fois, si troublés, si confus, qu'on n'eût pas su lequel dominait l'autre, lequel était le plus à plaindre!

Cette lutte, ce supplice ne pouvaient guère se prolonger.

— Claire! dit le capitaine faisant un pas vers elle, et si absorbé dans sa méditation qu'il ne vit pas même une ombre se mouvoir derrière les rideaux de la croisée.

— Claire! répéta-t-il d'une voix stridente.

Elle se dressa d'un bond devant lui et le regarda en silence, comme un criminel son juge.

— Depuis quand êtes-vous la maîtresse de Charles? Rien de plus subit, de plus effrayant que le bouleversement intellectuel, que la désorganisation morale qui se peignirent, à ces mots, sur tous les traits de cette femme et ravagèrent toute son existence? Une crispation nerveuse ébranla tous ses membres; sa poitrine râla, ses dents crissèrent. Un épouvantable cri de terreur et d'angoisse s'échappa enfin, en sifflant, comme du fond de ses entrailles. Elle chancela et rebondit trois fois, dans sa chute, sur le parquet.

lorsqu'on aurait mis la main à l'œuvre au chemin dont il s'agit; mais grande a été la surprise en apprenant que toutes les mesures étaient prises et poussées avec la plus grande activité pour étendre la ligne de l'octroi dès le 1^{er} janvier 1839. M. le maire aurait-il oublié sa promesse, et le commencement de compensation si justement promise aux malheureux habitants du quartier de l'ancienne ville resterait-il dans l'oubli? Non; ils ont la conviction que rien ne saurait faire manquer M. le maire à sa parole et abandonner la cause de la justice.

Les habitants de Saint-Just, qui ne communiquent avec la partie basse de la ville qu'au moyen de routes trop escarpées pour les voitures, ou par la montée de Saint-Laurent et le Petit-Choulans qui sont trop éloignés, désirent que le chemin projeté qui doit remplacer celui de Choulans soit entrepris le plus tôt possible.

Le génie militaire s'est entendu avec M. le maire pour son établissement. Si l'on est bien informé, le gouvernement doit payer le quart de la dépense; et la ville ne doit point arguer de la gêne présente de ses finances pour retarder les travaux, car les formalités à remplir, pour exproprier les propriétaires des terrains où doit passer le chemin, ne seront peut-être point terminées en 1840.

Il est un autre chemin qui depuis long-temps est impraticable; je veux dire le chemin tendant de Saint-Just à Vaise. Ce chemin est tellement étroit que deux voitures ne peuvent se croiser, et il n'est pas même entretenu. Pourtant son utilité est incontestable; c'est la seule voie pour amener de Vaise le bétail destiné au marché de St-Just, la pierre de taille de St-Fortunat et St-Cyr, et les bois de construction des chantiers de Vaise.

L'administration municipale ne devrait point laisser plus long-temps ce chemin dans cet abandon dangereux.

Les habitants de St-Just ont encore une autre réclamation à faire. Ils sont très-souvent privés d'eau potable; leurs trois fontaines sont souvent dérangées, et ne peuvent suffire aux besoins du quartier, qui pourrait être entièrement la proie d'un incendie sans qu'il fût possible d'y porter secours.

Lyon va incessamment passer un traité pour faire élever les eaux du Rhône sur le coteau de la Croix-Rousse, et, de là, les répandre avec profusion dans la ville. Cette mesure doit nécessairement s'étendre à St-Just, où le besoin s'en fait bien vivement sentir que dans les quartiers situés entre deux rivières.

Les mesures réclamées ne seront qu'une bien faible réparation du préjudice causé au quartier de St-Just par l'extension de l'octroi. Cet ancien faubourg, isolé de toutes les parties de la ville, privé de tout commerce, a vu dernièrement la ville de Vaise lui disputer son marché de bestiaux. Vaise, cependant, n'est point frappé par les impôts de Lyon, et se trouve placé au centre des principales voies de communication. Aussi arrive-t-il déjà que la plupart des habitants de St-Just appartenant à la classe ouvrière se disposent à délaisser ce quartier pour transporter leur domicile *extra muros*. De nombreuses constructions s'élèvent pour les recevoir. Lyon a pensé augmenter sa richesse, il ne recueillera que la misère.

Dans cet état de choses, il importe, du moins, que l'administration municipale satisfasse le plus promptement possible les vœux des propriétaires de St-Just.

La mesure de l'extension de l'octroi les aura frappés long-temps avant qu'ils n'aient pu jouir des avantages qu'ils réclament en compensation.

Agréer, etc.

GALLIN, architecte.

Paris, 27 septembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce matin, un courrier est arrivé de Suisse au ministère des affaires étrangères, avec des dépêches de M. de Montebello, annonçant que les négociations avec le prince Louis prenaient une tournure favorable. Le courrier a été réexpédié aussitôt pour Lucerne.

— On nous apprend que le gouvernement va décorer les quatre façades de l'Hôtel-de-Ville des statues de 64 grands hommes illustres dans les fastes parisiens.

— M. le ministre de l'intérieur a fait hier une longue visite à l'infant don François de Paule. Le soir, l'infant a reçu un courrier extraordinaire de Madrid avec des dépêches qui paraissent fort importantes, puisque M. le comte Parsent a été immédiatement envoyé à M. Molé pour lui en donner communication.

Le bruit est répandu dans certains cercles du faubourg St-Germain que l'infant don François de Paule travaille à amener une transaction entre don Carlos et la reine. Il paraît certain, du reste, qu'il a des intelligences dans les rangs des carlistes.

— Grand Dieu! balbutia le capitaine interdit.

— Au secours! cria Charles du dehors.

Il tira aussitôt les rideaux de la fenêtre et se précipita du jardin dans le salon.

— Claire! Claire! c'est moi!

Elle se releva comme par un soubresaut galvanique, se pencha à son cou, se colla sur son sein, l'étouffa presque en une délirante et énergique étreinte. Puis, le repoussant, tremblante, les yeux égarés :

— Non, non, ce n'est pas lui! fit-elle, pitié! pitié!

Et saisie de vertige, elle se prit à tourner impétueusement tout autour du salon, les cheveux épars, les jupes en feu, les lèvres livides, se tordant les bras, branlant horriblement la tête, se répandant en aveux, en serments, en prières, avec des cris aigus, des rires affreux, des soupirs, des sanglots, des hurlements! Tout-à-coup elle s'affaissa, vacilla convulsivement sur ses genoux, comme un arbre que le vent déracine, et roula de nouveau sur le parquet, les veines gonflées, le front inondé de sueur, haletante, éperdue, évanouie, brisée!...

— Charles! Charles! s'écria le capitaine d'une voix si pénétrante et si profonde, qu'au lieu de courir à sa maîtresse, le jeune homme baissa les yeux et lui tendit la main.

Ils gardèrent le silence. Ils s'étaient dévinés tous deux. Qu'auraient-ils pu se dire? quelle haine eût égalé leur repentir, quelle vengeance leur désespoir! — Au cri de mort de cette femme qu'ils aimaient si ardemment, qu'ils avaient tuée peut-être, se sentant tous les deux si coupables, ils s'étaient réciproquement absous, pardonnés dans leur conscience; ils jurèrent à ses pieds de mourir pour elle au monde, d'étouffer en eux toute jalousie, tous regrets, tous souvenirs, tous levains du passé.

Pauvre Claire! elle avait cru son bonheur si caché! elle avait avec tant de candeur arrangé sa vie selon ses desirs, selon ses espérances, échafaudé tant d'avenir sur son amour! Le fragile édifice s'était écroulé. Sa raison avait fléchi sous les ruines de son rêve; elle s'était réfugiée, du remords et de la honte, dans la folie.

AUGUSTIN CHEVALIER.

(Le Commerce.)

— On annonce comme un fait certain que la conférence de Londres est dissoute.

— Le *Courrier de la Moselle* du 25 septembre annonce que M. le duc d'Orléans est arrivé la veille à Metz, vers trois heures de l'après-midi. Il est probable que les dernières nouvelles de Suisse hâteront son retour à Paris.

Le *Morning-Chronicle* s'exprime ainsi sur la pétition de la garde nationale de Paris :

« Le temps des terreurs paniques est passé; les classes moyennes, les gardes nationales, les électeurs eux-mêmes n'ont plus peur du républicanisme et des émeutes; depuis deux ans le gouvernement suit tranquillement sa marche, et les améliorations sollicitées par l'opinion ne sauraient désormais être ajournées par aucun motif raisonnable. Le gouvernement a beaucoup laissé à désirer sous ce rapport. Les révélations honteuses du procès Brossard ont enfin tiré les citoyens de leur indifférence et de leur apathie; ils ont rougi pour leur pays en voyant la corruption et l'improbité couler à pleins bords, et l'extension du droit électoral a été considérée comme le seul remède efficace à opposer au mal. »

Faits Divers.

M. Gaillard, inspecteur de l'Académie de Paris, est nommé à la place d'inspecteur-général des études, disponible en vertu des dispositions de la loi de finances du 14 juillet 1838.

M. Guillon, évêque de Maroc, inspecteur de l'Académie, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie, et chargé des fonctions de doyen de ladite Faculté, est nommé inspecteur-général honoraire des études.

M. Langlois, professeur de rhétorique au collège royal de Charlemagne, est nommé inspecteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. Gaillard, appelé aux fonctions d'inspecteur-général des études.

M. Ragon, professeur de rhétorique au collège royal de Bourbon, est nommé inspecteur de l'Académie de Paris, en remplacement de M. l'abbé Guillon, nommé inspecteur-général honoraire.

M. Huguin de Guerle, professeur au collège royal Louis-le-Grand, est nommé inspecteur de l'Académie de Montpellier, en remplacement de M. Ruelle, appelé à d'autres fonctions.

M. Nisard, agrégé des classes supérieures, chargé de l'enseignement de la rhétorique, est nommé provisoirement professeur de rhétorique, en remplacement de M. Ragon, promu aux fonctions d'inspecteur de l'Académie de Paris.

Hier, après avoir parcouru la ligne des fortifications du Havre, et avoir visité sur le plateau du Perrey le point où l'on pourrait placer convenablement un observatoire, M. Arago s'est embarqué sur le remorqueur *Hercule*, que MM. les directeurs de la compagnie de la Seine avaient bien voulu mettre à la disposition de notre illustre visiteur. MM. de Humboldt, Mermilliod, député de notre arrondissement; Séguier fils, John Barnes, de Londres; M. Bellangé, commandant du coteur le *Rodeur*; les deux fils de M. Arago, son frère et plusieurs capitaines et armateurs du Havre, s'étaient rendus à bord de l'*Hercule*, pour accompagner M. Arago dans la petite promenade qu'il se proposait de faire en rade.

L'*Hercule* a d'abord parcouru la distance qui se trouve entre les jetées et le cap la Hève, en rangeant les bancs des Haut-de-la-Rade et de l'Eclat et en passant ensuite dans la passe du Nord-Ouest.

A trois heures de l'après-midi, M. Arago s'est rendu à bord du paquebot américain le *Burgundy* et à bord du steamer français le *Paris*. Puis, après avoir visité ces deux beaux navires, il s'est dirigé vers les chantiers de construction de notre port. Une grande demi-heure a été consacrée à la visite de l'établissement de M. Normand.

En revenant en ville, par le chemin de Perrey, M. Arago a témoigné le désir d'examiner les ateliers de MM. Mazeline et Le-page, et a vu couler plusieurs pièces de fonte destinées à la construction des machines à vapeur que l'on confectionne avec tant de soins dans cette usine intéressante. Le trop peu de temps que les occupations du savant célèbre lui ont permis d'employer à l'exploration de notre port, lui a fait regretter de n'avoir pu visiter les établissements de M. David pour les chaînes-câbles, les ateliers de M. Nillus, et les autres usines considérables dont notre place s'est enrichie depuis l'époque encore si récente où elle est devenue industrielle.

MM. Arago et de Humboldt sont partis aujourd'hui, sur le bateau d'Honfleur, pour se rendre à Caen et ensuite à Cherbourg, où ils se proposent de passer deux jours. (Idem.)

M. E. Dulaurier, qui avait été chargé par le ministre de l'instruction publique de se rendre à Londres pour y visiter les manuscrits coptes et les monuments égyptiens que possèdent Londres et Oxford, vient d'écrire à M. de Salvandy pour lui soumettre le résultat de ses premières recherches. Il a examiné le manuscrit copte du docteur Askaw, dont la date remonte au VII^e ou au VIII^e siècle de notre ère.

M. Dulaurier a reconnu que ce manuscrit renferme la traduction de la *Fidèle Sagesse*, de Valentin, le chef de l'une des plus illustres écoles gnostiques de l'Egypte. Cet ouvrage est conçu sous une forme dramatique. L'auteur suppose que le Christ, après sa résurrection, passe douze années avec ses disciples, leur développant dans une suite d'entretiens une révélation supérieure et la science du monde des intelligences.

M. Dulaurier a pris en outre des copies et des dessins des monuments égyptiens recueillis dans le British-Museum.

Une commission de quatre membres, nommée par la réunion commerciale du Havre pour la question des sucres, est partie hier du Havre pour aller se joindre, à Paris, aux délégués des autres ports et agir de concert avec ces derniers députés auprès du ministère.

Trois membres de notre chambre de commerce se sont joints à la délégation commerciale pour concourir au même but. (Journal du Havre du 26.)

Extérieur.

CANADA. — Il paraît que la question des frontières amènera quelques violences entre les particuliers, si elle n'excite pas une collision entre les gouvernements. Nous lisons dans le *Saint John's New-Brunswick Courier* :

M. Kent s'est déterminé à commencer, à dater du 1^{er} du mois prochain, la visite de la ligne frontière entre l'état de Maine et le New-Brunswick, suivant les vues de la législature souveraine de cet état, et sans avoir égard aux déterminations ultérieures du congrès ou du gouvernement fédéral. Nous ignorons les mesures qui pourront être prises par le cabinet de Washington, mais nous pouvons assurer qu'aussitôt que les commissaires américains chargés de la visite des frontières entreront dans la partie du territoire en litige, qui, par une convention particulière, est encore provisoirement sous la juridiction des autorités anglaises, ils seront reçus, comme ils le méritent, par

la présomption qu'ils paraissent avoir de décider cette question au nom de leur état particulier de la province du Maine. »

Le *Quebec Transcript* annonce que Cheller doit être déporté à perpétuité, et que Sutherland aura la faculté de rentrer dans les états moyennant une caution de 2,000 liv. sterl., mais il ne pourra jamais remettre le pied sur le territoire canadien. D'après la manière assez douce dont Sutherland est traité, on est tenté de conclure que les autorités légales, en Angleterre, ont approuvé le système soutenu par lui, que la législature provinciale n'avait pas le droit d'improviser une loi dans un cas spécial.

Extrait du *Courrier de Montréal* de lundi :

« M. L. Vigen, ayant fourni le cautionnement de 4,000 liv. sterl. qu'on avait exigé de lui, a été mis en liberté samedi dernier. »

Extrait du *Journal du Commerce* :

« Samedi dernier, les seize condamnés de Niagara devaient être exécutés. Voici ce que le *Palladium de Toronto* de mercredi nous apprend à ce sujet : « Le fameux Beamer a été condamné à la peine de mort à Niagara; il sera exécuté le 3 du courant. Un sursis a été accordé à Chandler Waite, jusqu'au 3 courant; la peine de G. Buck et de Murdoch est commuée en un emprisonnement; les autres sont déportés. Ces derniers ont traversé le lac hier. »

RUSSIE. — BUCHAREST, 25 août. — On connaît l'arbitraire général que l'empereur Nicolas exerce sur les principautés de Valachie et de Moldavie; mais les excès auxquels s'y livrent ses agents sont entièrement ignorés. La presse a retenti des actes de violence que le consul Ruckman s'est permis, au nom de sa cour, contre la chambre des représentants valaques. La conduite officielle du satrape russe a été signalée; mais ce qu'il n'importe pas moins de révéler au public européen, c'est à quels excès d'audace, à quel mépris des droits et des devoirs les plus sacrés peuvent se porter les ministres d'un despote qui ne connaît de loi que ses caprices, comme le démontre assez la conduite récente de ce même Ruckman envers une famille estimable de cette ville.

Une jeune femme était mariée depuis trois ans à un habitant notable du pays, de qui elle avait deux enfants. Ruckman la convoite, et forme le dessein d'en faire sa femme. Rien n'arrête la passion du lieutenant de l'autocrate; il profite du moment où le mari est à la campagne pour circonvenir la famille; il fait élever le père au rang de ministre, et donner au frère le grade de capitaine et le titre d'aide-de-camp du prince; il entraîne la femme au pied de l'autel, place des gardes à la porte de l'église pour n'y laisser entrer que ses complices, et fait consacrer son mariage, foulant aux pieds toutes les lois naturelles et sociales.

Ainsi, le consul russe arrache violemment la femme à son mari; il dédaigne de faire prononcer le divorce, et part avec sa conquête pour Constantinople, laissant les enfants au mari, et une mère désolée, qui est allée cacher sa douleur en Autriche.

Malheureux pays! qui, par la plus triste fatalité, se trouvant abandonné du monde civilisé, se voit condamné à subir toutes les insultes, tous les outrages des satellites de Nicolas, plus malheureux encore d'avoir à sa tête un fantôme de gouverneur qui se rend complice d'actes aussi abominables! Le prince Ghika passe pour ce qu'on appelle un honnête homme, mais faible, sans caractère, ne faisant rien par lui-même, toujours docile aux inspirations de la Russie, et dominé par les Fanariotes qui l'entourent et d'autres intrigants vendus à la Russie. Aussi, les plus grands désordres régnent-ils dans l'administration : la dilapidation, la concussion sont à l'ordre du jour; mais ce qu'on ne saurait imaginer, c'est la vénalité, les honteuses transactions qui déshonorent le département de la justice. L'autorité du prince est nulle, ou si elle sert à quelque chose, c'est à couvrir les scandales publics. Son dévouement et sa soumission à la Russie sont tels, que le consul Ruckman, en quittant la résidence de Bucharest, dit hautement qu'il partait sans inquiétude sur les intérêts qui lui étaient confiés, puisqu'il laissait le prince Ghika pour le remplacer. Nous laissons à juger si un despote qui ne connaîtrait d'autre loi que son caprice serait un fléau plus désastreux qu'un prince honnête homme qui se fait l'instrument de toutes les cupidités, de toutes les ambitions, de l'usurpation des droits du pays et des violences les plus infâmes.

(Le National.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

La compagnie du gaz de Lyon a vu ses intentions et ses actes si injustement méconnus qu'elle croit devoir en appeler à l'équité de ses concitoyens, en mettant sous leurs yeux les deux lettres officielles que son syndicat a adressées à M. le maire de Lyon, dans le cours de la discussion entamée au conseil municipal sur la question de l'éclairage de la ville.

Depuis plus de trois ans la compagnie a constamment proposé à l'administration municipale de traiter à des conditions avantageuses pour la ville et pour les particuliers; plusieurs fois des arrangements ont été sur le point de se conclure et toujours ils ont été rompus, non par la compagnie.

Le syndicat de la compagnie lyonnaise d'éclairage au gaz profite, au surplus, de cette circonstance pour annoncer qu'à partir du 1^{er} janvier 1839 le prix de l'éclairage particulier sera réduit à cinq centimes par bec entier et par heure; une réduction proportionnelle sera faite sur les autres becs.

Cette mesure s'appliquera à tous les abonnements existants.

Nous sommes priés de publier les deux lettres suivantes :

A M. le maire de la ville de Lyon.

Lyon, le 17 septembre 1838.

Monsieur,

Nous avons lu avec étonnement, dans un discours prononcé dans la dernière séance du conseil municipal, et reproduit par les journaux, que la compagnie d'éclairage au gaz, que nous représentons, se refusait à tout arrangement raisonnable, et que, dans les négociations qui ont été entamées, elle n'avait eu d'autre but que de gagner du temps pour prendre une position impuissante.

Ignorant si vous avez relevé vous-même cette assertion, dont vous connaissez toute l'inexactitude, nous avons à cœur de repousser une imputation que nous n'avons jamais méritée.

Vous le savez, Monsieur le maire, nous n'avons pas cessé de reproduire nos propositions de transaction sous les formes diverses que la pensée du conseil municipal a prises dans cette question; il y a plus, nous avons devancé cette pensée, car nous pouvons revendiquer l'invention du système qui est aujourd'hui en discussion. Dès le commencement de ce débat, nous avons offert de faire abandon à la ville de notre usine, à l'expiration de la concession qui nous aurait été accordée. Cette proposition ne fut point alors prise en considération; nos autres ouvertures ont été également écartées, et la connaissance qu'en ont eue nos concurrents en expectative n'a pas peu servi à les exciter à nous faire une rude guerre.

Dernièrement, cependant, nous avons cru atteindre le but. Nous avons débattu avec vous, Monsieur le maire, les conditions

d'un traité qui nous imposait les plus grands sacrifices, et jusqu'à l'abandon d'une somme de plus de cent mille francs sur le bail passé antérieurement avec la ville, pour l'éclairage public dans le périmètre que nous occupions alors. Toutes les bases de ce traité étaient convenues; mais au moment où nous en attendions la signature, vous romptes la négociation. La cause de ce changement nous a été expliquée plus tard par le rapport de M. l'adjoint Chinard, qui nous a fait connaître le dissentiment de la commission qui coopérait avec vous.

Aujourd'hui, sur la proposition de cette commission, le conseil municipal paraît disposé à entrer dans une nouvelle voie : nous sommes prêts à l'y suivre, car nous l'avons indiquée les premiers, et nous offrons de traiter sur les bases posées dans le rapport de cette commission; mais, avant, qu'il nous soit permis de discuter ce rapport pour en faire ressortir la conséquence que le système proposé n'est applicable qu'avec la compagnie existante, et qu'appliqué par une compagnie nouvelle, il ne pourrait en résulter que ruine pour elle et déception pour la ville.

Le prix de revient de l'éclairage d'un bec entier de gaz est évalué, dans ce rapport, à 1 c. 1/2 par heure. Le rapporteur a été sans doute induit en erreur par les résultats théoriques consignés dans les livres, mais jamais la pratique n'en a donné de semblables : pour nous, qui employons les meilleurs procédés, et dont l'administration est dirigée avec beaucoup d'ordre et d'économie, notre dépense a été, par heure et par bec, dans le cours de la dernière année, de (1) 2 c. 4/10, et nous offrons de prouver l'exactitude de cette assertion par la communication de nos livres.

A ce coût de 2 c. 4/10 on doit ajouter, pour l'intérêt de l'amortissement d'un capital qui se détériore très-rapidement, 2 2/10

Prix total du revient d'un bec, 4 c. 6/10

Telle est la réalité, et elle fait tomber par la base les calculs fondés sur le prix de 1 c. 1/2 par heure et par bec.

16,000 becs sont annoncés à la future compagnie, dans un avenir prochain, et elle est dotée, à sa naissance, de 4,000 becs particuliers. Or, notre existence date de plusieurs années. Nous avons seuls exploité les quartiers productifs de la ville, et nous n'avons pas encore atteint ce chiffre de 4,000 becs; nous sommes encore à celui de 3,000 becs entiers. L'éclairage au gaz est établi à Paris depuis près de vingt ans, et les diverses compagnies qui y occupent des périmètres séparés n'ont pas encore réuni plus de 15 à 16,000 becs.

La compagnie nouvelle, s'il s'en présente, aurait à lutter contre la nôtre qui aurait tous les avantages de la position, et le résultat de cette concurrence serait de déduire le prix de l'éclairage jusqu'au niveau des frais de production. Dès lors, comment peut-on lui promettre des bénéfices et des réserves pour l'amortissement de son capital?

Quoi qu'il en soit de cette compagnie et de son sort, le terme de la concession arrivé, la ville deviendrait propriétaire de son établissement, et on compte qu'alors l'administration municipale pourrait affermer cette usine, à la condition d'un éclairage public gratuit et d'un tarif plus avantageux pour les particuliers. C'est encore une illusion; car enfin notre compagnie serait toujours là, ayant également amorti son capital, et pouvant, comme on l'a dit, se mouvoir en toute liberté. Un adjudicataire sérieux pourrait-il entrer en lice avec elle en prenant la charge d'éclairer gratuitement la ville entière? Il ne resterait, pour trancher cette difficulté, que le remède héroïque d'une révocation d'autorisation, indiqué dans le discours qui a motivé cette lettre, remède que nous ne croyons pas nécessaire de combattre : car ce serait rétablir la confiscation pour frapper des concitoyens dont tout le crime est d'avoir fait faire à la ville un grand progrès matériel.

Tout est donc difficulté et embarras inextricables dans le projet qui vous est présenté pour la formation d'une nouvelle compagnie; mais, en acceptant l'offre que nous faisons de traiter avec notre compagnie sur les mêmes bases, la ville obtient tous les avantages de la concurrence sans en avoir les inconvénients, sur lesquels on peut bien fermer les yeux, mais qui n'en sont pas moins graves, et de nature à préoccuper tous les hommes éclairés.

Nous offrons donc de traiter sur les bases du projet actuellement en discussion au conseil municipal, savoir :

1^o D'étendre à toute la ville, à la réserve de quelques sommités indiquées dans le rapport, l'éclairage public et particulier : 2^o D'éclairer les réverbères publics au prix de 0 fr. 04 c. par heure, et les becs particuliers au prix maximum de 0 fr. 05 c.; 3^o De faire abandon complet, et sans indemnité, à la ville de tout notre matériel à l'expiration de ce traité.

Si cette offre est prise en considération, nous demandons qu'une commission vous soit immédiatement adjointe pour discuter et arrêter, de concert avec nous, la durée du traité et ses conditions secondaires.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'attendu l'urgence, nous comptons faire remettre copie de cette lettre à MM. les membres du conseil municipal.

Nous sommes avec respect, monsieur le maire, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs,

Les syndics de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Lyon, signés RIVAL président, TAVERNIER, CASATI et GOIRAN.

Lyon, 25 septembre 1838.

Monsieur,

Les observations auxquelles la lettre que nous avons eu l'honneur de vous adresser le 17 septembre dernier a donné lieu dans le sein du conseil municipal, exigent quelques explications que nous allons vous soumettre avec prière de les communiquer au conseil dans la séance de ce jour.

M. le premier adjoint Chinard a fait connaître les données sur lesquelles il s'est fondé pour fixer le prix de revient du gaz; qu'il nous soit permis de les rectifier.

D'après le compte qu'il a établi, le produit de la distillation de 1,000 kilog. de houille serait de 7,000 pieds cubes de gaz. Ce résultat peut être obtenu dans des essais faits sur une petite échelle et avec des morceaux choisis de houille; mais dans une distillation en grand, la meilleure houille de St-Etienne produit en moyenne moins de 500 pieds cubes de gaz pour 1,000 kilog.

Le coak qui reste disponible pour la vente, après l'alimentation des chaudières et la séparation de la poussière, n'excède pas, comme on le suppose, le tiers en poids de la houille distillée; il acquiert tout au plus le cinquième de ce poids.

Le prix de ce coak a été porté momentanément à 3 fr. les 100 kilog.; il n'a pas été maintenu à ce taux. Les gros morceaux sont vendus sur le pied de 2 fr. 50 c. les 100 kilog., défalcation faite de tous frais, et les menus à environ 1 fr. 50 c. (2).

(1) Ce prix est une moyenne pour tous les becs. Les becs servant à l'éclairage public, dont le nombre est relativement peu considérable, consomment beaucoup plus de gaz que les becs particuliers, et donnent lieu à une dépense qui excède de beaucoup la moyenne indiquée.

(2) La compagnie vient de passer un marché général pour la vente du gros coak au prix de 2 fr. 75 cent. les 100 kilog. Ce prix est réduit à 2 fr. 50 cent. à cause des frais laissés à la charge de la compagnie.

La valeur du goudron n'est pas de 20 fr. les 100 kilog.; elle est moindre de moitié. Un marché a été passé avec la compagnie Dez-Maurel pour la remise de tout le goudron produit par l'usine, au prix de 10 fr. les 100 kilog. La compagnie Dez-Maurel peut vendre à un prix plus élevé les petites quantités de ce goudron qui lui sont demandées; mais le seul débouché réel sur lequel elle compte, et pour lequel elle ait traité, est la confection de ses mastics bitumineux.

Les dépenses à faire en salaires de chauffeurs, mécaniciens, manœuvres, allumeurs, reconstructions de fourneaux, remplacements de formes, frais d'administration, etc., sont portés dans le compte que nous analysons en une seule ligne et sans aucune justification. Nous affirmons qu'en fait elle sont beaucoup plus considérables et qu'elles excèdent les deux tiers de la dépense totale de production. Enfin la consommation du gaz est infiniment plus considérable que le nombre de becs abonnés ne l'exigerait. Obligée de faire ouvrir le gazomètre pour l'éclairage du théâtre et pour l'éclairage public, avant et après les heures fixées pour l'éclairage particulier, la compagnie subit les abus de toute espèce que la surveillance la plus active ne peut empêcher, et les frais inévitables qu'occasionnent dans un parcour aussi étendu la pose des tuyaux, les travaux d'embranchements, et la négligence ou l'oubli des abonnés et des employés, sans même faire mention à ce sujet des accidents que l'imprudence et le mauvais vouloir ont plus d'une fois causés.

Nous avons donc eu raison de dire que l'évaluation faite par M. le premier adjoint était basée sur des résultats théoriques et non pratiques; le coût réel du gaz est, à Lyon, comme nous l'avons annoncé, de 2 centimes 4/10 par heure et par bec entier, sans y comprendre l'intérêt et l'amortissement du capital.

Nous offrons de nouveau de prouver, par la communication de nos livres, que tel est effectivement son prix de revient.

Quant à la volonté constante de la compagnie de traiter avec la ville à des conditions avantageuses pour le public, personne mieux que vous, M. le maire, ne peut lui rendre à ce sujet le témoignage qu'elle attend avec confiance de votre loyauté.

A l'égard des droits qui résultent pour la compagnie de l'autorisation sous la condition de laquelle elle a consacré un capital énorme à un service dont le public profite, la jurisprudence du ministère et du conseil-d'état, et une décision formelle

rendue dans des circonstances bien moins favorables que celles où la compagnie lyonnaise se trouve, ne nous laissent aucun doute ni aucune incertitude sur la force et l'inviolabilité de ses droits.

Nous renouvelons, au nom de la compagnie, l'offre formelle contenue dans notre lettre du 17 septembre; si elle est acceptée, le conseil municipal aura créé, pour un avenir assez rapproché, des ressources considérables pour l'exécution rapide des projets d'utilité publique qui l'occupent, et il aura évité les inextricables embarras qu'entraînerait l'exécution d'un système qui ne pourrait satisfaire que des intérêts ou des passions au-dessus desquels le conseil est placé.

Agréez, etc.

Les syndics de la compagnie d'éclairage au gaz de Lyon.

Lorsque l'on voit tant de victimes faites par les faillites, les événements fortuits, les fausses spéculations, il est consolant de pouvoir fixer l'attention de nos concitoyens sur la Banque de prévoyance qui, par ses immenses garanties et ses heureuses combinaisons, peut prévenir et réparer toutes les infortunes, assurer l'aisance et le bonheur de toutes les classes de la société. Créée par ordonnance royale du 28 avril 1820, cette institution a reçu dans ces dix-huit années plus de 20 millions de francs. D'après ses statuts, tous les fonds qui lui sont confiés étant à l'instant convertis en rentes sur l'Etat, et déposés, au nom de chaque actionnaire, dans la caisse des dépôts et consignations, c'est donc la même chose que les quatre milliards des fonds publics: c'est la France entière qui en répond. Elle reçoit tous les capitaux à partir de 100 fr. On vient de lui verser une mise de 82,500 fr., et un grand nombre d'autres mises de 10, 20 et jusqu'à 30,000 fr. Quant aux résultats que l'on peut y obtenir, nous nous contenterons de citer M. le comte de Cornély qui, pour une mise de 2,000 fr. faite par lui il y a quelques années, touche aujourd'hui mille cent cinquante francs de revenu annuel, et cela sans aliéner de son capital dont il peut toujours disposer à son gré. Nous ajouterons ici que chaque dixième survivant de ses nombreuses compagnies, composées de dix personnes du même âge, jouira de cinquante pour cent de revenu. Les placements pour cinq, dix, quinze ou vingt ans, tout en

donnant la facilité de retirer ses fonds avec leurs augmentations à des époques déterminées, procurent aussi de très-grands avantages.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Willermoz, directeur de la Banque de prévoyance, à Lyon, en l'étude de Me Casati, notaire, rue Lafont, n° 2.

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 septembre, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE.

On croyait que la dépêche télégraphique annonçant le prochain départ du prince Louis produirait un violent mouvement de hausse sur les fonds; cependant la hausse a été fort peu sensible. Ce qui empêchait la rente de prendre son essor, c'était la crainte que la fin de la dépêche, qui a été interrompue par la nuit, ne fût pas d'une nature satisfaisante. D'ailleurs on sait que le cabinet français a l'intention d'exiger de la diète helvétique un décret de bannissement, ce qui pourrait bien produire de nouvelles complications.

Il y avait des demandes sur les actions de la caisse Lafitte, surtout sur celles de 3,000, qui ont fait 3,510 et 3,503.

Les actions du chemin de fer étaient généralement en baisse et très-offertes. Les nombreux escomptes de ces jours derniers ont épuisé les vendeurs à découvert sur le chemin de fer du Havre, en sorte que maintenant cette valeur est très-offerte.

Cinq pour cent.	109 15	109 25	109 15	109 25
— fin courant.	109 15	109 25	109 15	109 25
Quatre pour cent.	102 25			
Trois pour cent.	80 80	80 80	80 80	80 80
— fin courant.	80 80	80 80	80 80	80 80
Rentes de Naples.	100	100	100	100
— fin courant.	100	100	100	100
Actions de la banque.	2630			
Quatre canaux.	1270			

Feuille d'Annonces.

Nouvelles Publications.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, n° 49.

DE LA MÉDECINE LÉGALE DES ALIÉNÉS, dans ses rapports avec la législation criminelle, par Alexandre Bottex, médecin de l'hospice de l'Antiquaille, président de la société d'agriculture, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris. — In-8°. — Paris et Lyon, 1838. — Prix : 3 f.

ANNUAIRE POUR L'AN 1838, présenté au roi par le Bureau des Longitudes, suivi d'une notice sur le tonnerre, par M. Arago. — Un fort volume in-18. (2030)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1166) Le lundi premier octobre mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, sur la place de Roanne, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, buffet, tables, bouteilles, etc.

(1167) Le mardi deux octobre prochain mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant, d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, tables, chaises, lits garnis, batterie de cuisine, et quantité d'autres objets.

ANNONCES DIVERSES.

(6019) A VENDRE pour cause de maladie. — Ancien fonds d'épicerie situé dans un bon quartier.

S'adresser à MM. Thévenet frères, liquoristes, quai Bon-Rencontre, n° 64.

(6018) A VENDRE. — Deux beaux billards à la moderne. — Prix : 1,200 f. les deux.

S'adresser au bureau du journal.

(1010) A VENDRE. — Les trois douzièmes d'une succession s'élevant à plus de 400,000 f. Les propriétés sont toutes situées dans l'arrondissement.

S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, place St-Jean, n° 6.

(6015) A VENDRE. — Fonds de café du Cirque, cours Morand, aux Brotteaux. Cet établissement offrira de grands avantages par suite de l'ouverture du théâtre et des bals, ayant la salle du foyer pour le service de la buvette et la vente dans le théâtre. Toute facilité sera accordée à l'acquéreur pour le paiement. — S'y adresser.

(5087) A VENDRE. — Brasserie dans la ville de Lyon, bien située, bien montée et en bon état, avec conditions avantageuses.

S'y adresser, cours du Midi, à côté de la Manufacture de tabacs, quartier Perrache.

(6031) A VENDRE. — Un office d'huissier ayant une fort bonne clientèle.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Gonon, avoué, rue de l'Archevêché, à Lyon, chargé de traiter.

(6012) A CÉDER. — On offre avec avantage un fonds de commerce de verreries, situé dans un bon quartier de la ville. On donnerait des facilités pour les paiements, à M^e

S'adresser, pour de plus amples renseignements. Chastel, notaire, place du Plâtre.

(6029) On demande un rédacteur pour un journal littéraire.

S'adresser à M. Rousset, ancien négociant, chaussée de Perrache, 17, au 4^{me}.

(6032) Grand dépôt d'huîtres et de marée, tenu par Lara, dans le jardin du Pavillon de Bellecour.

(5078) CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HAWKING, professeur d'anglais, demeure actuellement rue du Garet, n° 2, au 1^{er}.

A L'INSTAR DE PARIS.

Place Grenouille, 2, au 1^{er}.

On tient pension bourgeoise, sert à la carte, porte en ville. — Dîners à 1 f. 25 c. et à 90 c. — Salle indépendante. (6014)

(8016) NOUVEAUX PROCÉDÉS MÉCANIQUES.

Le sieur David, place Croix-Paquet, à Lyon, inventeur breveté pour les dévidages-canetages, fait aussi toutes sortes de mécaniques, comme ourdissoires, jacquards, etc. On est toujours sûr de trouver dans ses ateliers, pour ces objets, bonté et célérité.

MALADIES DE POITRINE.

On recommande l'emploi du Sirop pectoral de mou de veau, inventé par M. Macors, pharmacien, rue St-Jean, 30, à Lyon, aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, et dans toutes les irritations de la poitrine. Ce sirop calme promptement la toux, facilite l'expectoration et la respiration.

On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses, et surtout engager le public à se défier de celui qui ne sortirait pas de la pharmacie de M. Macors. (2029)

HOMME-SQUELETTE.

Cet être phénoménal, âgé de 33 ans, est visible chaque soir, sur la place des Célestins, de trois à dix heures. (6028)

(6030) On demande un commanditaire de 3 à 4,000 f. pour une partie d'un débit assuré qui offre au moins 50 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M. Bellot, chez M. Bozonnet, traiteur, place Grenouille, n° 2.



COMPAGNIE D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. CAPITAL: CINQ MILLIONS.

Cette compagnie assure contre toutes les chances de l'incendie; ses tarifs sont très-moderés.

S'adresser à M. JOSEPH MOLLARD, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES 22 DÉPARTEMENTS DU MIDI, rue du Péral, n° 10, à Lyon. (8005)

MALADIES SECRÈTES et de la peau.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, DE QUET, est reconnu supérieur à toutes les autres préparations de ce genre, pour la prompte et parfaite guérison de ces maladies. — Se vend à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 31, à Lyon. (2017)

(6033) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Un établissement de chambres et cabinets garnis toujours loués à des jeunes gens, avec un bail qui vient d'être renouvelé pour huit ans. On le cédera à un juste prix avec des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Dupinet, rue de la Fronde, n° 4, au 3^{me}, près la place du Change.

Emplois honorables à appointements fixes.

La société du dépôt général des marchandises établit dans chacun des départements de la France un directeur et des sous-directeurs.

Ces emplois sont rétribués par des appointements fixes, sans préjudice de beaucoup d'autres remises plus importantes encore.

Les personnes recommandables et solvables qui désirent s'attacher à l'administration, sont invitées à s'adresser franco à M. l'inspecteur du dépôt général des marchandises, poste restante, à Lyon, on hôtel des Princes, rue St-Dominique. (8013)

(2016) Remède déconvent nouvellement, nommé BAUME COLONIAL, contre les rhumatismes, sciaticques et paralysies, en dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30. Ses vertus sont bonnes pour les douleurs de quelque nature qu'elles soient. Sa propriété s'étend aussi aux migraines, aux surdités et douleurs d'oreilles; il est parfait pour les coupures et les écorchures. On délivre gratis un imprimé à ceux qui désirent prendre lecture des nombreuses guérisons obtenues au moyen de ce baume.

Le prix du flacon est de 32 sous. — Les quatre flacons, 6 fr.

EAU DE METTEMBERG.

Cette eau, dûment autorisée, est propre à guérir les suites des maladies cutanées, de la suppression ou diminution de la transpiration.

S'adresser à l'inventeur, le chevalier de Mettemberg, médecin spécial, à Paris.

Le dépôt légal de ce remède spécifique est toujours 1^o à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue Saint-Jean, 30, où l'on reçoit en même temps un paquet également cacheté, contenant les instructions authentiques y relatives; 2^o à Villefranche, à la pharmacie de l'hospice; 3^o à Mâcon, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu; 4^o au Puy, à la pharmacie de l'Hôtel-Dieu. (2015)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

GYMNASE-LYONNAIS.

Samedi 29 septembre 1838. — Neuvième représentation de M. Arnal. — 1^o L'Orléans, vaud. — 2^o Le Prédestiné, vaud. — 3^o M. et M^{me} Galochard, vaud. — Six heures 1/2.

CIRQUE DES BROTTAUX.

Dimanche 30 septembre 1838. — LA MORT DE KLÉBER, mélodrame en trois actes. — Six heures 1/2.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, RUE POULAILLERIE, 19